



« PLAN MONTAGNE 64 »
-
APPEL A INITIATIVES 2020

**DE L'IDEE AU PROJET
POUR CONCOURIR A L'ATTRACTIVITE
DES ZONES DE MONTAGNE**

REGLEMENT DE L'APPEL A INITIATIVE

I - Contexte

Le Plan Montagne 64, issu d'une concertation menée en 2016 avec plus de 100 acteurs du Département, témoigne de la volonté forte du Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Etat/Massif de soutenir l'attractivité des territoires de la montagne du 64 face aux grands changements et de valoriser cet espace montagnard. Ceci s'est traduit par un protocole d'accord signé en décembre 2016 accompagné d'une convention spécifique à la convention interrégionale de massif.

Cette gouvernance tripartite a pour objectif de faire émerger, d'accompagner et de partager l'analyse des projets de territoire. Elle permet une instruction croisée et une valorisation des financements existants (Europe, Région, Etat, Département ...).

Les fondamentaux de la démarche sont basés sur l'intérêt des 3 institutions pour ce territoire de montagne, sa zone transfrontalière et son intégration aux Pyrénées, deux particularités de la Nouvelle Aquitaine.

II - Objectifs

L'objectif est de faciliter l'émergence et le développement d'initiatives qui participent à la traduction des objectifs du « Plan Montagne 64 » à l'échelle de la zone de montagne des Pyrénées-Atlantiques et de chacune des vallées (annexe 1).

Ce dispositif est mis en œuvre pour susciter des projets et plus spécialement qui répondent à une ou plusieurs des thématiques prioritaires suivantes :

- La saisonnalité/pluri-compétence,
- L'appropriation de la montagne par les jeunes,
- Les actions de sensibilisation pour la requalification de l'hébergement,
- Le soutien aux initiatives locales support d'attractivité économique et sociale.

III – Thématiques prioritaires et bénéficiaires

Cet appel à initiative est destiné aux acteurs du territoire, qui sont différents en fonction des thématiques, et dont le siège social est en Pyrénées Atlantiques :

1) SAISONNALITE / PLURI-COMPETENCES

Accompagner les saisonniers autour de trois dimensions : emploi/formation, accès aux droits, conditions de vie.

❖ **Bénéficiaires** : associations, collectivités publiques.

2) APPROPRIATION DE LA MONTAGNE PAR LES JEUNES

- a) **Projets jeunesse** : Initiatives innovantes et démarches expérimentales, éducatives et pluridisciplinaires (par ex sport et découverte d'un métier ou de l'environnement) menés

dans les Pyrénées-Atlantiques, liées à la montagne, à destination et accessible au plus grand nombre de jeunes de moins de 25 ans.

- ❖ **Bénéficiaires** : Associations d'éducation populaire (Missions Locales, Foyers jeunes travailleurs, centres sociaux, maisons des jeunes, accueils de loisirs...), associations d'éducation à l'environnement, associations sportives, associations d'établissements scolaires du 64 ...

Cette thématique n'a pas vocation à soutenir les colonies de vacances.

- b) **Hébergements touristiques à destination du public du tourisme social et solidaire** (auberges de jeunesse, centres de vacances, gîtes de groupes, villages de vacances ...).

- ❖ **Bénéficiaires** : hébergeurs publics, privés et associatifs

3) QUALIFICATION DE L'OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Il s'agira d'accompagner les actions de sensibilisation des propriétaires et les démarches visant à la requalification des hébergements et/ou au développement de services associés à la prestation de location.

- a) Mobilisations des propriétaires : actions collectives, diagnostics, études de faisabilités ...
- b) Accompagnement des projets collectifs.
- c) Accompagnement des actions valorisant l'hébergement touristique.

- ❖ **Bénéficiaires** : les OT, syndicats de copropriétés, associations, collectivités publiques.

4) LE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES SUPPORT D'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Actions en faveur de l'accompagnement des initiatives favorisant l'attractivité économique, le maintien de la population et la dynamisation de la vie dans les vallées.

- ❖ **Bénéficiaires** : collectivités publiques, associations.

IV - Les modalités de l'intervention du Plan Montagne

a) Accompagnement technique :

La mission Plan Montagne du Conseil départemental se tient à la disposition des porteurs de projet pour les aider à l'élaboration de leur réponse. L'accompagnement sera effectué de manière collégiale sous forme de réunions de travail avec le porteur de projet, les services de la Région, ceux de l'Etat/Massif et ceux du Conseil départemental.

Contacts :

Mission Plan Montagne Département des Pyrénées Atlantiques :

Béarn : Lucie VIGNAU LOUSTAU (lucie.vignau-loustau@le64.fr)

Pays Basque : Nathalie ELBE (nathalie.elbe@le64.fr)

Région Nouvelle Aquitaine :

Jean-Marie BLANC (jean-marie.blanc@nouvelle-aquitaine.fr)

Etat/Massif :

Pierre-Marc BROCHARD (pierre-marc.brochard@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Thomas BUNEL (thomas.bunel@cget.gouv.fr)

b) Modalités d’instruction :

Il est attendu des porteurs de projet qu’ils adaptent leur candidature à l’état de maturité de leur projet en veillant particulièrement à expliciter leur stratégie de mise en œuvre.

Les dossiers de candidature seront appréciés en fonction des orientations suivantes :

- La pertinence de l’initiative par rapport aux enjeux et orientations poursuivis par le Plan Montagne : cadre stratégique, intérêt général, utilité sociale...;
- Le caractère structurant du projet : pérennité (évolution vers l’autonomie financière), valeur ajoutée, rayonnement territorial ;
- Le contenu technique ;
- La qualification et les capacités du maître d’ouvrage.

Une attention particulière sera également portée :

- aux partenariats mis en place, et aux initiatives pluridisciplinaires ;
- aux initiatives génératrices d’outils, de partage de connaissances, de transférabilité des résultats (exemplarité, capacité à être reproduites) ;
- à l’adéquation avec des objectifs sociaux (équité, solidarité ...) et environnementaux (préservation de la biodiversité, économie d’énergie et de ressources ...).

c) Accompagnement financier :

L’ingénierie financière menée conjointement par l’ensemble des partenaires devra permettre de déterminer, parmi les dispositifs de droit commun, les possibilités de financements les plus adaptées à chacune des initiatives :

- Les crédits de l’Etat et de la Région Nouvelle Aquitaine au regard de leurs règlements respectifs ;
- Les crédits du Département en fonction des règlements et du dispositif associé ;
- Les crédits européens (POI FEDER, POCTEFA, FEADER ...).

VI - Calendrier, modalités de candidature et sélection des projets :

a) Dépôt de candidature :

Chaque candidature sera adressée, au plus tard le **15 mars 2020** par courrier électronique à l’adresse unique planmontagne@le64.fr

A réception du dossier, un accusé de réception par mail sera envoyé au porteur de projet.

b) Calendrier :

Cet Appel à Initiatives se déroule sur les années 2019 et 2020. Une première période de sélection a eu lieu au printemps 2019.

Une seconde période de sélection est lancée selon le calendrier présenté ci-dessous :

Calendrier seconde période :	
1. Lancement Appel à Initiative	Janvier 2020
2. Accompagnement pour l'élaboration des candidatures	Janvier à mars 2020
3. Date limite des dépôts de candidature	15 mars 2020
4. Comité de pré-sélection	Fin mars 2020
5. Comité de sélection définitif	Avril 2020
6. Information des lauréats	Mai 2020
7. Validation des projets auprès des instances décisionnaires de chaque financeur	A partir de juin 2020

1. Lancement de l'Appel à Initiative

2. Accompagnement pour l'élaboration des candidatures : Dès le lancement de l'appel à Initiatives, la Mission Plan Montagne du Conseil Départemental sera à la disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans la **compréhension du contenu et des modalités de candidature**. La Mission assurera la vérification de la complétude du dossier.

3. Dépôt des candidatures

4. Comité de pré-sélection : L'analyse des projets s'effectuera tout d'abord dans le cadre d'un **comité de pré-sélection Plan Montagne 64 (Etat/Massif/Région/Département)**.

➤ *Si nécessaire, le porteur de projet retenu sur cette première phase, bénéficiera d'un **accompagnement technique Plan Montagne 64 pour consolider son projet.***

5. Comité de sélection définitif : Les dossiers de candidatures présélectionnés seront ensuite **instruits par les services (CD64, Région, Massif)** habilités qui émettront un avis sur la base des objectifs fixés dans cet Appel à Initiatives. Cet avis sera présenté **au Comité de sélection définitif qui désignera les candidats retenus.**

6. Information des lauréats : A l'issue de cette première période, **les candidats seront informés de la sélection de tout ou partie de leur projet**. Ils seront ensuite invités à adresser les demandes de subventions correspondantes aux différentes autorités de gestion des crédits départementaux, régionaux, d'Etat et européens, concernés sur la base des montants et taux retenus pour leur projet.

7. Validation des projets auprès des instances décisionnaires de chaque financeur : Enfin, la validation finale appartiendra aux élus des instances décisionnaires de chaque cofinanceur.

DOSSIER DE CANDIDATURE APPEL A INITIATIVES

De l'idée au projet pour concourir à l'attractivité des zones de montagne

**DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS
LUNDI 15 MARS 2020**

Un seul dossier sera présenté par projet sur une période de réalisation de 3 ans 2019-2021.
Les dossiers arrivés hors délais seront automatiquement rejetés.
Les dossiers incomplets feront l'objet d'une relance et devront être renseignés et retournés dans un délai maximum de cinq jours auprès de la Mission Plan Montagne.
Le choix final appartient aux élus du Comité de Pilotage Plan Montagne 64. Chaque institution Département, Région et Etat/Massif délibéreront auprès de leurs instances décisionnaires respectives. Les résultats seront notifiés par courrier à l'issue des délibérations des dites instances.

CE DOSSIER EST A ADRESSER EN FORMAT NUMERIQUE A L'ADRESSE SUIVANTE :

planmontagne@le64.fr

Pour les dossiers dont la taille est supérieure à 20 Mo, il devra être déposé sur l'application transfert.le64.fr en cliquant sur le lien suivant :

<https://transfert.le64.fr/index.php/s/MCMsf00GpEypa9s>

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Porteurs de projets Haut-Béarn et Ossau : **Lucie Vignau-Loustau** - téléphone : 05 59 11 45 87 / mail : lucie.vignau-loustau@le64.fr

Porteurs de projets Pays basque et Pays de Nay : **Nathalie Elbe** - par téléphone : 05 59 46 51 22 / mail : nathalie.elbe@le64.fr

Intitulé du projet (le cas échéant) :

I. PRESENTATION DE L'ENTITE DE L'INITIATIVE

Nom de la structure :

Sigle (le cas échéant) :

Statut juridique :

Date de création :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site internet (le cas échéant) :

Identification du responsable légal de l'organisme :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Numéro SIRET :

Code APE :

Numéro d'identification TVA si votre association est assujettie :

Pour les associations :

Date de publication au Journal Officiel

Nombre d'adhérents :

Nombre de bénévoles actifs :

Nombre de salariés :, soit équivalent temps plein (ETP)

Nombre d'emplois aidés parmi les salariés :

Réseau(x) d'affiliation (le cas échéant) :

II. PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE L'ENTITE

Objet social :

Modalités de gouvernance

Activités développées (*bref rappel historique, synthèse éléments clé*) :

Environnement et relations partenariales (*ancrage territorial, posture partenariale, positionnement*) :

Moyens humains et matériels à disposition de l'entité :

III. DESCRIPTION DU PROJET REPONDANT A UNE DES 4 THEMATIQUES

Présentation détaillée du projet (origine, contexte, enjeux, besoins constatés, vision à court/moyen terme, stratégie, périmètre géographique visé, public(s) cible(s), stade d'avancement, plan d'action,

Les modalités de mise en œuvre : conduite et animation, calendrier de réalisation, partenariats ...):

Présentation du caractère structurant du projet (*besoin pas ou mal satisfait, services proposés en rupture avec les pratiques habituelles dans un milieu donné, modalités particulières de portage et de coopération, ...*)

Moyens humains mobilisés (*présentation des compétences de l'équipe salariée et des ressources mobilisées*) :

Moyens matériels (*locaux, équipements*) nécessaires à la réussite du projet :

Partenariats établis ou recherchés (*ancrage territorial et sectoriel*) :

Les coûts et financements prévisionnels (coûts estimatifs, plan de financement prévisionnel)

Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du projet en indiquant précisément les dates de début et de fin de l'action :

Méthode d'évaluation du projet (*indicateurs de réalisation, de résultat, d'impact*) :

Perspectives de développement :

Informations complémentaires éventuelles :

IV. ANNEXES A JOINDRE AU PRESENT DOSSIER DE CANDIDATURE COMPLETE

- Une lettre de candidature à l'appel à initiatives attestant notamment avoir pris connaissance du présent cahier des charges signée par le porteur du projet ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- tout document complémentaire permettant de valoriser l'action et le projet d'innovation sociale de l'association.

Toute autre pièce utile à la compréhension pourra être ajoutée au dossier notamment les études d'opportunité et de faisabilité du projet.